[Prix TTC du service au m3 pour 120 m3] (D.024 service de l'assainissement collectif)

1- Définition	Dimension développement durable	Sans objet
	Finalité	Indicateur descriptif du service
	Définition	Prix du service de l'assainissement collectif toutes taxes comprises pour 120 m3
	Unité	♦ En euros par m³ (redevances et taxes comprises, pour une base de 120 m3)
	Fréquence de détermination	• Annuelle. Le prix est celui en vigueur au 1 ^{er} janvier de l'année de présentation du rapport (c'est-à-dire au 1 ^{er} janvier de l'année N+1 pour l'indicateur relatif à l'année N)
	Domaine d'application possible (activités et périmètre géographique)	♦ Les services concernés par une facture de 120 m3 (avec un tarif applicable à 120 m3). Les services ne comportant pas d'abonnés pouvant consommer 120 m3 par an sont exclus.
2- Calcul	Données nécessaires	• Prix TTC du service de l'assainissement collectif pour les exercices N-1 et N (c'est-à-dire prix au 1 ^{er} janvier de l'année N et de l'année N+1) et détail des factures pour 120 m3
		• Voir art. 4 et annexe I et II du décret du 6 mai 1995 relatif aux rapports annuels et arrêté du 10 juillet 1996 relatif aux factures de distribution de l'eau, de la collecte et du traitement des eaux usées (ainsi que circulaire du 14 décembre 1998) :
		 Lorsque le tarif comporte plusieurs éléments (abonnement, partie calculée en fonction du volume consommé, location de compteur etc.) tout ce qui est facturé à l'abonné est pris en compte. En distinguant la part collectivité et le cas échéant la part délégataire : soit dans le cas d'une facturation binôme ou proportionnelle au volume consommé : abonnement annuel, prix au m3 consommé, soit dans le cas d'un tarification forfaitaire, montant du forfait, et volume correspondant, prix du m3 supplémentaire la part collectivités (part communale, syndicale, intercommunale,), la part délégataire le cas échéant les redevances et taxes afférentes au service : la redevance Lutte contre la pollution (agence de l'eau), la taxe Voie Navigable de France le cas échéant, les autres taxes ou redevances le cas échéant, la TVA. En cas d'abonnement variant par exemple selon la taille du compteur, l'abonnement à prendre en compte est le plus usuel pour les abonnés domestiques Date d'actualisation du prix (détail de ses différentes composantes le cas échéant) A noter dans la répartition des redevances : la « Lutte contre la pollution (agence de l'eau) » figure dans la rubrique « organismes publics » (voir arrêté 10 juillet 1996).
	Producteur des données	Opérateur des services d'assainissement collectif, qui utilisent les informations fournies par les collectivités et organismes mentionnés sur la facture
	Echelle de calcul	♦ le prix est établi sur le périmètre pour lequel la collectivité a fixé un même tarif
	Règles de calcul	♦ A ne pas confondre avec le prix hors taxes (HT)
		♦ Mentionner l'étendue du service pris en compte : collecte, transport, dépollution
		♦ Le prix est celui présenté sur la facture type − les règles sont les mêmes que pour l'enquête IFEN SCEES
		♦ La consommation annuelle de 120 m3 est la référence définie par l'INSEE.
	Recommandations pour la maîtrise de la qualité de ces données	Prendre en compte le montant de toutes les redevances afférentes au service ; indiquer si l'actualisation a été effectuée.

	Degré de confiance	◆ Le degré de confiance de l'indicateur est à établir en suivant la méthodologie présentée en annexe. Cette méthode permet au producteur de données d'évaluer le niveau de fiabilité du processus de production de l'indicateur.
	Règles de consolidation à une échelle supérieure à celle de calcul	Pas de consolidation
		♦ Pour une collectivité où différents prix sont pratiqués, on donne le prix d'une des communes
3- Interprétation au niveau local	Données contextuelles	♦ Le prix étant fixé par la collectivité, c'est une donnée descriptive du service. C'est la résultante de facteurs dont certains sont contextuels (qualité du milieu récepteur, densité de population, niveau de subvention,) Le prix est parfois utilisé comme donnée de contexte pour expliquer d'autres données et indicateurs. La structure tarifaire, les cas de gratuité influent sur le prix du service.
	Indicateurs liés	♦ Sans objet
	Règles pour l'interprétation au niveau local	♦ Prise en compte de la date d'actualisation du prix (dispersion sur 1 an, entre les services actualisant en début ou fin d'année)
		♦ Une évolution positive ou négative est à interpréter sur la durée ; il paraît inopportun de désigner les services ayant les prix les plus bas comme les plus performants car cela risque de conduire à des politiques de sous investissement, ou à un gaspillage de la ressource
		♦ Pour interpréter les résultats, on s'attachera à respecter la notion d'écart significatif présentée dans l'annexe relative au degré de confiance.
4- Recommandations pour la comparaison des résultats entre services	Différences de contexte	Multiples facteurs de contexte : politique de tarification, difficulté technique de collecte et traitement, géographie des réseaux, politique patrimoniale d'investissement et d'entretien, évolution démographique et de consommation, taux d'inflation
		Les enquêtes nationales et européennes montrent qu'il n'y a pas de lien direct entre le prix et la perception du prix par les abonnés ou les consommateurs (dont une partie ignore le prix), ni entre la perception du prix et la qualité du service ou le niveau de revenu.
	Effets méthodes	♦ Date d'actualisation : dispersion sur 1 an, entre les services actualisant en début ou fin d'année
		♦ Périmètre du service (eau et assainissement ou assainissement seul, superposition de collectivités)
		Prise en compte ou non de l'inflation
		♦ Prise en compte ou non de toutes les taxes et redevances
		♦ Inclusion dans le prix d'éléments ne relevant pas du service, ou à l'inverse le prix n'inclut pas tout ce qui relève du service
		♠ Exemples : prise en charge par le budget général de charges du service de l'assainissement (notamment communes de moins de 3000 habitants, selon art. L2224-2 du CGCT)
		♦ Vérification des unités
	Prise en compte du degré de confiance	♦ Pour comparer les résultats entre services, on pourra s'inspirer de la notion d'écart significatif présentée dans l'annexe relative au degré de confiance.